



La rupture d'un contrat établi pour une vacance temporaire d'empl

Par **piment sec**, le **24/07/2014** à **08:22**

Bonjour,

J'ai signé avec une mairie un contrat de travail établi pour faire face à une vacance temporaire d'emploi d'une durée d'un an.

selon vous Qu'est-ce qui pourrait faire que la mairie mette fin à mon contrat en cours d'année ? Je sens que c'est ce qui va arriver car on aimerait que je signe un nouveau contrat pour un poste où j'aurai cette fois-ci plus de responsabilités (je précise que le métier reste le même) mais je ne veux pas accepter ce poste qui me fera changer d'établissement et le public avec lequel j'ai l'habitude de travailler.

Un fonctionnaire titulaire intéressé par mon poste (ce qui est le cas) peut-il prendre ma place alors que je ne suis pas encore arrivée au terme de mon contrat ? je précise que je finis en avril 2015.

Merci pour votre aide. Je ne connais pas grand chose au droit du travail.

mabelle

Par **P.M.**, le **24/07/2014** à **08:51**

Bonjour,

Vous avez déjà exposé cette situation dans [ce sujet](#), je ne vois pas l'intérêt d'en ouvrir un autre, le précédent pouvant être poursuivi...